

COIREMA PACIFIQUE 2012

CONFÉRENCE INTERRÉGIONALE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Polynésie française

DU 29 AU 31 OCTOBRE

DOSSIER de PRESSE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Assemblée Permanente



l'Artisanat
Première entreprise de France



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Coirema outre-mer



MINISTÈRE
DES
OUTRE-MER



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Nouvelle-Calédonie



CCISM
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Contacts presse :

CCISM Polynésie Française :
Audrey LHIES, Responsable du service communication
Tél : (+689) 47 27 08 - (689) 78 79 98
mail : audrey@ccism.pf

CMA Nouvelle-Calédonie :
Laure LE GALL, Directrice communication
Tél : (+687) 28 23 37
mail : laure.legall@cma.nc

COIREMA PACIFIQUE

Du 29 au 31 octobre 2012

**3 jours de conférence et d'ateliers pour
confronter les expériences et développer des
pistes d'amélioration, pour le secteur des métiers
et de l'artisanat, avec des moyens spécifiques.**

La Polynésie française accueille l'édition 2012 de la Conférence Interrégionale des Métiers et de l'Artisanat, du lundi 29 au mercredi 31 octobre (décision prise lors de la dernière assemblée générale de la COIREMA).

La dernière édition de la COIREMA en Polynésie française a été organisée en juin 1996.

Qu'est-ce que la COIREMA ?

C'est une association de loi 1901 créée par l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA) et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) d'outre-mer.

L'origine de **la COIREMA** remonte à janvier 1984 quand les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon ont décidé de se réunir dans une conférence inter régionale d'outre-mer afin «de mettre en commun leurs préoccupations et leurs actions». Il s'agissait alors de combler le manque de connaissances mutuelles que l'éloignement et la dispersion géographique ne permettaient pas et de favoriser l'adoption de positions communes ultramarines - tout en préservant les spécificités de chacun - à l'identique des régions de métropole.

Dès les premiers échanges, en bénéficiant des expériences des autres, chacune des chambres a introduit des actions dont la réalisation s'est révélée être plus rapide et plus efficace.

Aujourd'hui, **la COIREMA** regroupe l'ensemble de la représentation consulaire en charge de l'artisanat dans les départements et les collectivités d'outre-mer. Elle associe à ses travaux les chambres de métiers et de l'artisanat métropolitaines membres de la commission de l'outre-mer de

l'assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) afin d'élargir le champ d'expériences de référence.

La COIREMA s'est régulièrement réunie :

- à la Réunion, juillet 1985
- en Guyane, juin 1987
- en Nouvelle-Calédonie, mai 1989
- en Guadeloupe, juin 1991
- à Arras, juin 1993
- à Tahiti, juin 1996
- en Guadeloupe, novembre 2000
- à Mayotte, novembre 2002
- à Ajaccio, octobre 2003
- en Martinique, novembre 2006
- en Guadeloupe, novembre 2009
- à Paris, décembre 2011 (édition spéciale pour l'année des outre-mer sous forme d'assises de l'artisanat d'outre-mer)

Ces manifestations ont eu pour principal effet de développer et d'actualiser les actions à destination des entreprises artisanales en favorisant les transferts d'expériences et des échanges de savoir faire adaptés aux spécificités locales.

La COIREMA s'est constituée en association loi 1901 en 1991 (J.O. du 26 juin 1991).

Une révision des statuts a été votée en assemblée générale en juin 2008 (J.O. du 21 février 2009) afin de moderniser le fonctionnement de l'association.

147 000 actifs du secteur des métiers sont représentés à travers les 11 Chambres consulaires d'outre-mer. Ainsi, c'est pour 67 000 chefs d'entreprises artisanales et 80 000 salariés des départements et collectivités d'outre mer, que la COIREMA mène ses actions»

En 2012, une COIREMA PACIFIQUE

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2011 de la COIREMA a retenu la candidature de la Chambre de Commerce, Industrie, Services et Métiers de Polynésie française (CCISM) pour l'organisation de la biennale de la Coirema à Papeete.

La Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie a souhaité s'associer à l'organisation de cette COIREMA afin de lui donner une dimension « Pacifique ».

Organisée sur 3 journées, cette COIREMA pacifique couvre des sujets d'intérêt commun pour la pérennité et le développement des entreprises ultramarines ;

Elle permet d'échanger les expériences des Chambres consulaires et de développer des pistes d'amélioration avec des moyens spécifiques.

La COIREMA s'articule autour de :

- 4 ateliers thématiques
- 2 séances plénières
- 1 conférence de restitution des visites protocolaires ainsi que des visites d'entreprise.

Les 16 Chambres membres de la COIREMA sont invitées ainsi que l'APCMA représentée par son président et sa Direction Générale. S'y ajoutent les représentants de l'Etat, notamment du Ministère de l'outre-mer et de la DGCIS (Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services). L'UPA (Union Professionnelle Artisanale) est représenté par son président national.

Echanges sur les problématiques ultra-marines

Quatre ateliers permettront de nourrir une réflexion commune durant la COIREMA :

• L'APPRENTISSAGE

Pour identifier les facteurs favorisant le développement de la formation par alternance et valoriser l'apprentissage comme voie d'insertion.

• LA PROTECTION SOCIALE DES CHEFS D'ENTREPRISE

Wallis et Futuna, la Polynésie Française et la Nouvelle-Calédonie sont les seules au niveau national

à ne pas disposer de régime de retraite obligatoire pour leurs travailleurs indépendants. Quelles sont les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'un tel régime, quelles sont les solutions alternatives adoptées actuellement par les artisans pour leur retraite, comment assurer la pérennité d'un régime social pour les indépendants ?

• L'IDENTIFICATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Pour recenser les dispositifs existants : prévention, alerte, et traitement des difficultés. Pour identifier les partenaires pouvant accompagner les entreprises en difficultés. Pour trouver des moyens d'action destinés à faire émerger chez les chefs d'entreprise une culture de la prévention et de l'anticipation.

• LES GARANTIES BANCAIRES

Pour détailler les dispositifs de garantie bancaire existants (SOGEFOM, SIAGI, OSEO, France active...). Pour vérifier leur adéquation avec les spécificités des entreprises artisanales et la pertinence de leur déploiement dans la zone Pacifique.

Afin de porter des regards croisés et de confronter les expériences, chaque atelier est préparé par un trio de Secrétaires Généraux représentant :

- les usages en métropole,
- ceux des départements d'outre-mer
- et ceux des collectivités d'outre-mer.

Il s'agit pour chaque thématique de faire un état des lieux, de débattre des pistes d'amélioration ou de mise en œuvre, et d'évoquer les moyens spécifiques pour y parvenir, selon le contexte géo-administratif de chacune des trois zones concernées.

Deux séances plénières permettront de mettre en exergue les enjeux qui concernent les entreprises ultramarines :

- L'économie insulaire
- Développement durable et perspectives de marché

LA CCISM

Créée le 30 Juin 1880 la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Polynésie française est aujourd'hui le partenaire de plus de 19 000 entreprises.

A travers le Pôle des Entreprises, la CCISM s'attache à informer, soutenir la création d'entreprises et accompagner leur développement.

M. Stéphane CHIN LOY, Président CCISM Polynésie française - 2011/2013

En cohérence avec les besoins des entreprises locales et au plus près des réalités du marché, la CCISM Formation met également un point d'honneur à former et qualifier les chefs d'entreprises, les salariés ou les particuliers à travers des formations toujours plus diversifiées.

LA CMA DE NOUVELLE-CALÉDONIE

La Chambre de métiers et de l'artisanat est fondée en aout 1979. En 1984, un vaste travail de recensement des artisans abouti à la création du Répertoire des métiers de Nouvelle-Calédonie. Installée dans ses locaux actuels de Nouville depuis 1985, la CMA-NC représente alors 2573 artisans.

En 2012, le secteur artisanal de Nouvelle-Calédonie regroupe plus de 12 000 entreprises. Plus de 80 personnes travaillent au service des porteurs de projets, artisans, conjoints d'artisans et apprentis. Formation professionnelle adulte, apprentissage

pour les 16-25 ans, Centre de promotion et d'exposition, Centre de Gestion, la CMA-NC propose également un dispositif d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement au Siège de Nouméa, et dans ses quatre antennes. Neuf structures permettent le déploiement de l'action consulaire sur la Grande terre et dans les Iles. La Chambre consulaire agit selon son Schéma Directeur de l'artisanat, stratégie quinquennale qui trace la voie jusqu'en 2014.

M. Daniel VIRAMOUTOUSSAMY, Président CMA Nouvelle-Calédonie - 2010/2014

L'APCMA

L'APCMA est l'établissement public national fédérateur des Chambres de métiers et de l'artisanat, composée des présidents des chambres de métiers et de l'artisanat représentant les régions, les départements et les sections (CMAR, CRMA et CMA). Au service des chambres de métiers et de l'artisanat, ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs. La première mission de l'APCMA est d'agir pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie, au niveau national et euro-

péen et, que les intérêts des entreprises artisanales soient pris en compte dans les lois et réglementations et bénéficient d'évolutions favorables à leur développement.

Les CMA reçoivent un très large public composé de chefs d'entreprise artisanale ; collaborateurs, jeunes, créateurs et repreneurs d'entreprises. Ce public bénéficie de services communs performants : études et actions économiques, apprentissage et formation, questions juridiques, qualification, etc.

APCMA - 12, avenue Marceau - 75008 Paris

Tél. : +33 1 44 43 10 00 - Fax : +33 1 47 20 34 48

Courriel : presse@apcma.fr

www.artisanat.fr
